



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commissariats et postes de police : Somme

Question écrite n° 1913

Texte de la question

M Gilles de Robien attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'état préoccupant, spécialement dans les zones à forte densification, de la sécurité à Amiens. L'espoir de voir un nouveau commissariat dans l'une de ces zones, la ZUP Sud-Est, au milieu des collectifs était grand chez la population. On croit savoir que cette création serait remise en cause. Il lui demande donc de confirmer la prochaine ouverture de ce commissariat ainsi que les délais prévus.

Texte de la réponse

Reponse. - Le principe du transfert du bureau de police « Faidherbe », dont fait état l'honorable parlementaire, n'est pas remis en cause. Une convention prévoyant la mise à disposition des locaux précédemment occupés par les services du conseil général de la Somme, sis immeuble Lorraine, 4, allée des Rencontres, à Amiens, est en cours de signature. L'ouverture du nouveau bureau de police est prévue courant octobre 1988.

Données clés

Auteur : [M. de Robien Gilles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1913

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2443